

COMMUNE D'AUREL

ARRETE N° 03 2021 du 10 février 2021

Portant mise à jour de la carte communale.

LE MAIRE,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 163-10 et R 163-8, ainsi que l'article R161-8 relatif au contenu des annexes d'une carte communale ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 septembre 2012 et l'arrêté préfectoral n°2012290-0014 en date du 19 octobre 2012 approuvant la carte communale ;

Vu qu'une nouvelle servitude portant sur la zone spéciale de dégagement situé sur le parcours du faisceau hertzien du centre radioélectrique n° 007 057 0001(Ardèche) au centre radioélectrique n° 0260080003 (Drôme) a été instituée mais n'avait pas été prise en compte sur le territoire de notre commune d'AUREL.

Vu les plans et documents annexés au présent arrêté ;

ARRETE

Article 1

La carte communale de la commune d'AUREL est mise à jour à la date du présent arrêté en fonction des éléments du dossier annexés. A cet effet, sont intégrés en annexe de celle-ci, la liste et le plan des servitudes d'utilité publique.

ARTICLE 2

Les documents de la mise à jour sont tenus à la disposition du public, à la mairie et en préfecture.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché en mairie durant 1 mois.

ARTICLE 4

Le présent arrêté est adresse à Monsieur le Préfet et à Mr le directeur départemental des territoires.

Fait à AUREL, le 10 février 2021

Le Maire



Tef de 15/02/2013

maison menage

EE

Valence, le

08 NOV 2012

UE
EE

COMMUNE D'AUREL
CARTE COMMUNALE

APPROBATION DE LA CARTE COMMUNALE

Objet : CARACTERE EXECUTOIRE DE L'ACTE

Nature et date de l'acte : délibération du conseil municipal du 3 septembre 2012

Date de transmission au Préfet : 7 septembre 2012

Date de l'arrêté préfectoral pour accord : 19 octobre 2012

Mesures de publicité :

- . Affichage en mairie : **24 octobre 2012**
- . Insertion dans la presse : **9 novembre 2012**

Contrôle de légalité

- . Date de la lettre au maire :
- . Observations :

Date à laquelle la délibération devient exécutoire	09/11/12
---	-----------------

P/la Chef du Service Aménagement du Territoire et Risques
La Responsable du Pôle Planification, par intérim

Claudie BUARD

RECOURS

Département : Drôme
Arrondissement : DIE
Canton : SAILLANS

Commune de AUREL
Séance du 03 Septembre 2012

Objet: Approbation Préfecture – CARTE COMMUNALE

L'an deux mil deux mille douze

Le 03 Septembre à 20 H 30

le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr THOME Robert suite à la convocation du 27/08/2012

Étaient présents : tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de : BOUTET Sylvie et AUBERT Nicole , excusées -

Mr MERLE René est élu secrétaire de séance.

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.124-1 et suivants et R.124-1 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2224-8 à L 2224-10 et R 2224-6 à R 2224-9,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 123-10 et R 123-19,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 28/05/2009 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune,

Vu l'arrêté du maire en date du 21/11/2011 soumettant le projet de carte communale à enquête publique,

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, ainsi que le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue suite à l'enquête publique avec les services de l'Etat,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur, les avis des services de l'Etat et l'exposé du maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide d'approuver la carte communale,
- décide de transmettre le dossier de carte communale à M. le Préfet afin qu'il l'approuve par arrêté,
- indique que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet accompagnée de 3 exemplaires du dossier de la carte communale.

Fait à AUREL, le 03 Septembre 2012 –

Le Maire :

